



LA FERTE ALAIS
ESSONNE

DATE DE CONVOCATION

23 mars 2021

DATE D'AFFICHAGE

23 mars 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27

Présents : 20

Votants : 26

OBJET :

**Compte de gestion 2020
budget communal**

Pour : 26

Contre : 0

Abstentions : 0

Transmise en sous-préfecture
le 01/04/2021

Publiée le : 01/04/2021

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE LA FERTE-ALAIS**

L'an deux mille vingt et un, le 29 mars à 20 H 00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Mariannick MORVAN, Maire,

Etaient présents : Mmes et M. Mariannick MORVAN, Claire HERLIN, Hervé FRANEL, Alexa PELAGE, Stéphane RAYNAL, Françoise BOUSSAT, Marie, Solange GRILLOT, Alain SOUDET, Sylvain PASTORELLO, Stéphanie MARTINS VIANA, Laurent PERTHUIS, Christine DAVOINE, Jacqueline GALEAZZI, José AZEVEDO, Maria PYRKA, Stéphane LE PECULIER, Danièle PAGEARD, Rodolphe WELSCH, Stéphanie CHASSIN DE KERGOMMEUX, Nicolas FOURNILLON

Etaient absents excusés :

Ariel SHEPS donne pouvoir à Alexa PELAGE
Guy-Charles HUMBERT donne pouvoir à Claire HERLIN
Fleurine BOCQUILLON donne pouvoir à Mariannick MORVAN
Julien CAYZAC donne pouvoir à Laurent PERTHUIS
Philippe VAN ROSSOMME donne pouvoir à Hervé FRANEL
Annick BAZIN donne pouvoir à Françoise BOUSSAT

Etaient absents :

Laure CHENU

COMPTE DE GESTION 2020 – BUDGET COMMUNAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT l'avis de la Commission Finances en date du 24 mars 2021,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE

- Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état de l'actif, de l'état du passif, l'état des restes à réaliser et l'état des restes à payer,
- Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020,
- Statuant sur l'exécution du budget principal de l'exercice 2020,

➤ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

DECLARE que le compte de gestion dressé par le Receveur, pour l'exercice 2020, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits, et ont les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme.

Le Maire,
Mariannick MORVAN

